

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2780

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : Aménagement de la place Marsonnat et de ses abords - 1ère phase - Requalification entrée nord -
Attribution d'une subvention à la SNCF - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Fih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2780**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Aménagement de la place Marsonnat et de ses abords - 1ère phase - Requalification entrée nord - Attribution d'une subvention à la SNCF - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La requalification de l'entrée nord de Charbonnières les Bains située, à l'extrémité du centre-bourg historique, lieu des échanges routiers avec les Communes voisines de Marcy l'Etoile et de La Tour de Salvagny, est inscrite au plan de mandat 2009/2014 de la Communauté urbaine de Lyon.

La première phase de cette opération concerne le réaménagement du secteur de la place Marsonnat dont l'environnement trop routier doit évoluer vers une image plus urbaine et se présenter comme une véritable entrée de ville respectueuse des critères de développement durable. Le secteur, qui porte encore aujourd'hui la forte empreinte du thermalisme historique, ne répond plus aux besoins de confort et de sécurité des déplacements piétonniers. La présence de la voie ferrée Lyon Saint Paul/L'Arbresle fait obstacle aux échanges modes doux.

Le projet se compose de deux opérations :

- d'une part, des travaux d'aménagement de voiries, réseaux et espaces publics à réaliser et financés par la Communauté urbaine pour une estimation prévisionnelle de 1 625 000 € TTC avec des participations financières de la commune pour un montant de 100 000 € TTC et du Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour un montant de 85 000 € TTC dans le cadre de conventions de maîtrise d'ouvrage unique,

- d'autre part, l'élargissement du passage à niveau n° 6, objet de la présente délibération, à réaliser par SNCF/RFF (Réseau ferré de France) sur l'emprise relevant de leur compétence, cette opération étant nécessaire à l'amélioration des échanges modes doux dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces publics, et financée intégralement par la Communauté urbaine, pour un montant de 129 168 € TTC.

La délibération n° 2011-2208 adoptée par le Conseil du 18 avril 2011 portait approbation du programme de l'opération et des conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune de Charbonnières les Bains et le SIGERLY autorisait la signature desdites conventions et décidait l'approbation de l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant de 200 000 € en dépenses relatives au poste "études". Les études de maîtrise d'œuvre se dérouleront en 2012 pour un début de travaux au deuxième semestre 2013.

Pour ce qui est des travaux relatifs au passage à niveau n° 6, la SNCF et Réseau ferré de France ont été sollicités pour un élargissement à 12,50 mètres permettant d'identifier et sécuriser les cheminements mode doux. Les bureaux d'études de la SNCF ont finalisé, en juillet 2011, des études préliminaires qui ont permis de définir les coûts avec précision et valider une option d'intervention conforme aux principes et objectifs de réaménagement du secteur de la place Marsonnat en matière de modes doux. Les études de réalisation seront menées par la SNCF au cours du premier semestre 2012 pour un début de travaux dès novembre 2012.

L'exécution et la prise en charge financière des études et travaux en question doivent faire l'objet d'une convention de financement entre la SNCF agissant au nom de RFF et la Communauté urbaine. Conformément à ladite convention, le coût de l'opération d'élargissement du passage à niveau n° 6 (études et travaux) est estimé à 129 168 € TTC maximum ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 129 168 € TTC au profit de la Société nationale des chemins de fer (SNCF) pour la réalisation du projet d'élargissement du passage à niveau n° 6 sur la voie ferrée Lyon Saint Paul/L'Arbresle, contribuant à l'amélioration des circulations modes doux dans le cadre de l'opération de réaménagement du secteur de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SNCF, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O2391 individualisée le 18 avril 2011 pour un montant de 129 168 € TTC en dépenses, selon l'échéancier suivant :

- 64 584 € en 2012,
- 64 584 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 329 168 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.